

77.230 CH 5 - WA/bk

Bruxelles, le 16 juin 1992

Adhésion de la Suisse à la Communauté

1. Décision du Conseil

Les Ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé hier en fin de journée de mettre en oeuvre les procédures prévues par les traités CEE, CEEA et CECA, suite à la demande d'adhésion de la Suisse. Concrètement, le Conseil a mandaté la Commission d'élaborer un avis sur la candidature suisse, et nous adressera un accusé de réception de nos demandes d'adhésion.

Comme prévu, le traitement de notre demande d'adhésion ne s'est pas heurté à des difficultés et n'a pas suscité de débats. A ce stade, il s'agissait essentiellement d'une formalité. Le premier débat de fond interviendra lorsque l'avis de la Commission sera sur la table. Selon les contacts que nous avons pu avoir en marge du Conseil, il n'y a pas eu d'interventions ou de commentaires particuliers (ni positifs, ni négatifs) et le point a été traité en moins de deux minutes.

A l'issue du Conseil, M. Freitas Ferraz, bras droit du Représentant permanent du Portugal, nous a adressé ses félicitations pour le franchissement de cette étape importante. Bien qu'il s'agissait là d'une pure question de procédure, une surprise n'était pas à exclure, surtout après l'échec de référendum danois. Certains craignaient que l'une ou l'autre délégation ne prenne la parole pour demander s'il était bien opportun d'aller de l'avant maintenant avec la demande suisse, et s'il ne serait pas préférable d'attendre de voir plus clair sur la ratification de Maastricht. Il n'en a rien été et tout s'est passé normalement.

2. Suite de la procédure

Il ressort d'un entretien ce matin avec Mme Gerner (X), membre du Cabinet du Commissaire Andriessen, que le groupe inter-services sera constitué prochainement et aura sa première séance probablement dans le courant du mois de juillet, afin que les travaux pour la préparation de l'avis puissent être lancés formellement avant les vacances (de facto, ces travaux ont déjà commencé dans certaines Directions générales).

X s'attend à ce que la rédaction de l'avis suisse soit un peu plus compliquée que celle d'autres pays de l'AELE, notamment concernant le chapitre fiscal et le chapitre institutionnel (problèmes liés à notre démocratie directe et à notre



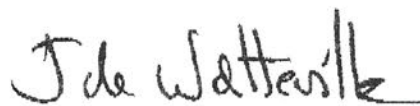
fédéralisme). Les autres points importants de l'avis concerneront notamment l'agriculture et le transit. X estime que l'avis de la Commission pourrait être prêt pour le début 1993. Dès lors il est fort vraisemblable que la Suisse, sous réserve d'un échec du référendum sur l'EEE, commence ses négociations d'adhésion en même temps que l'Autriche, la Suède et la Finlande.

En cas d'échec du référendum sur l'EEE, la Communauté serait-elle prête néanmoins à commencer des négociations d'adhésion avec la Suisse ? X est très embarrassée par cette question, et estime que cela dépendra d'une part de l'ampleur et des raisons de l'échec, et d'autre part de la réaction du gouvernement suisse. Pour elle, si l'échec était imputable à un écart très faible entre les oui et les non, et si le gouvernement suisse se montrait déterminé à aller de l'avant avec l'adhésion, il paraît probable que les négociations d'adhésion commenceront quand-même comme prévu. Ceci dit, je l'ai assurée que les autorités suisses feraient tout ce qui est dans leur pouvoir pour réussir la ratification de l'accord EEE: ceci est maintenant LA priorité de notre gouvernement.

3. Elargissement de la CE

S'adressant hier soir à la presse à Luxembourg, le Président Delors expliqua que le Commissaire Andriessen ferait un rapport oral samedi 20 juin aux Ministres des affaires étrangères qui seront réunis en conclave. Aucun document ne sera remis à cette occasion. Ensuite, sur la base des réactions et des commentaires des Ministres des Douze, la Commission rédigera un rapport pour les Chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront à la fin de la semaine prochaine à Lisbonne. Ce rapport devra normalement être adopté par la Commission le mercredi 24 juin.

Par ailleurs, X estime difficile que des négociations d'adhésion puissent commencer avant que le traité de Maastricht soit ratifié et que le Paquet Delors II sur les perspectives financières de la Communauté soit approuvé. Il lui paraît probable que les négociations d'adhésion commenceront au printemps 1993.



J. de Watterville

15.VI.92

DEMANDE D'ADHESION DE LA SUISSE

Saisi des demandes d'adhésion de la Confédération suisse aux trois Communautés européennes, déposées le 26 mai 1992, le Conseil a décidé de mettre en oeuvre les procédures prévues par les Traités (article 237 du Traité CEE, article 205 du Traité CEEA et article 98 du Traité CECA).

La Commission est dès lors appelé à élaborer son avis.

Le Président du Conseil adressera au Président de la Confédération et au Chancelier de la Confédération trois lettres accusant réception des demandes d'adhésion et les informant de la décision du Conseil.

MISSION SUISSE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENES
Rue d'Arion 53, Bte 9B 1040 Bruxelles
TEL. 0032 2/230 14 90

TELEFAX

Page de couverture

LIEU	DATE ET HEURE	PRIORITE:		
		NORMAL	URGENT	FLASH
Bruxelles,	le 16/6/92 15:55	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de page(s), y compris page de couverture: 4

	OUVERT	CHIFFRÉ
CLASSIFICATION:	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

No :

Réf.: 77.230 CH 5 - WA/bk

DESTINATAIRETransmis par la Mission directement à:

- | | |
|---|----------|
| - Bureau de l'intégration, DFAE/DFEP
(spi, co, hlg, zis) | 61.23.80 |
| Copies: | |
| - DFAE: Secrétaire d'Etat J. Kellenberger | 21.35.23 |
| Div. pol. I | 21.35.23 |
| Secrét. politique | 21.35.23 |
| DDIP | 21.39.26 |
| Secrét. du Chef du Dpt | 61.31.78 |
| - DFEP: Secrétaire d'Etat F. Blankart | 21.23.78 |
| Ambassadeur S. Arioli | 61.23.30 |
| Secrét. du Chef du Dpt | 61.20.56 |
| - Ambassades de Suisse à
Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, La Haye,
Lisbonne, Luxembourg, Londres, Madrid, Paris, Rome, Helsinki
Oslo, Stockholm, Vienne | |
| - Délégation AELE/GATT, Genève | |

Objet : Adhésion de la Suisse à la Communauté

Le Conseil des Ministres a hier donné suite à la demande d'adhésion de la Suisse et mis en oeuvre les procédures prévues par les traités. Ci-joint, vous trouverez une note à ce sujet ainsi que le communiqué de presse publié par le Conseil.

Le Chef
de la Mission Suisse:



Bénédicte de Tscharnier